

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Assemblée générale des actionnaires d'Anheuser-Busch InBev SA/NV (la « **Société** ») du 27 avril 2022
(à 11h00, heure belge)

*Ce formulaire signé doit être envoyé et reçu au plus tard le jeudi 21 avril 2022 à 17h00 (heure belge) par
courrier ordinaire ou par courrier électronique, à:*

Pour les actions nominatives (y compris les Actions Restreintes) :

Anheuser-Busch InBev SA/NV
Monsieur Jan Vandermeersch
Brouwerijplein 1
3000 Leuven (Belgique)
(jan.vandermeersch@ab-inbev.com)

Pour les actions dématérialisées :

Euroclear Belgium, à l'attention du Issuer Services
1 Boulevard du Roi Albert II
1210 Bruxelles (Belgique)
(ebe.issuer@euroclear.com)

Le (la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....

Domicile / Siège

.....

.....

Propriétaire de

actions ordinaires sous
forme nominative

actions ordinaires sous
forme dématérialisée

Actions
Restreintes

d'Anheuser-Busch InBev SA

nombre

confirme son intention de participer à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura lieu le
mercredi 27 avril 2022 (à 11h00) avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

Fait à, le 2022

Signature(s) :(*)

(*) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction de la ou des personne(s) qui signe(nt) la présente confirmation en leur nom.